



ASSISES DU LOGEMENT & DU TRAVAIL SOCIAL

Une initiative du Syndicat des Locataires avec le soutien du Stics asbl et du CPAS d'Anderlecht

1. POURQUOI ?

Le logement est un aspect décisif de la qualité de vie des citoyen.nes, en particulier des personnes les plus pauvres. Il est un élément de stabilité, qui peut alimenter un cercle vertueux de progrès ou vicieux de précarité. À Bruxelles, l'évolution du secteur immobilier entraîne une augmentation constante du coût de ce logement et devient très problématique pour une partie de la population. Bon nombre de travailleur.euses sociaux.ales, acteur.rices public.ques et associatif.ves constatent cette évolution.

À l'occasion des élections régionales, les Assises du logement et du travail social permettront d'attirer l'attention des candidat.es sur des constats, questions et propositions issues du terrain concernant le travail social dans le cadre de la problématique du logement.

Impact visé :

- Mise à l'agenda politique de certains sujets
- Engagement de candidat.es sur certaines propositions

2. QUOI ?

Il n'y a pas véritablement de pénurie de logements.

Le principal problème du logement à Bruxelles est son accessibilité. Cette dernière tient à la régulation des prix et au volume de logements accessibles. Ce sujet est central, mais hors de portée des travailleur.euses sociaux.ales qu'il s'agit d'impliquer dans la réflexion. C'est en effet une question pour l'essentiel urbanistique (zonage, permis...) et économique-politique (acteur.rices, moyens, cadre...).

Le choix est donc fait de traiter la question du logement « de biais », par des sujets qui ne sont pas au cœur du problème, mais sont néanmoins décisifs de la vie des habitant.es les plus fragiles. Trois questions pourraient être abordées :

- **Comment stabiliser les personnes et en priorité les plus pauvres dans leurs logements (social, AIS, privé, squats) ?** Il y a une boucle : il faut un minimum de stabilité pour pouvoir accéder à un logement et le garder, et inversement.
- **Comment augmenter les chances de réussite scolaire des enfants dans les familles qui sont en difficulté de logement ?** Il existe une corrélation entre échec/décrochage scolaire et habitat de mauvaise qualité.
- **Comment faire progresser le travail social en lien avec l'évolution des publics et situations ?** Bon nombre de travailleur.euses sociaux.ales se sentent démunis.es, et la formation n'a pas toujours intégré les nouvelles contraintes.

3. QUI ?

POUR QUI ?

Les assises s'adressent aux travailleur.euses sociaux.ales et acteur.rices du secteur du logement à Bruxelles, puis aux candidat.es aux élections et à la presse.

AVEC QUI ?

Les assises sont organisées dans une dynamique de partenariat avec des personnes issues des pouvoirs publics, des associations, du monde de la recherche et de l'enseignement, etc.

4. COMMENT ?

Le travail est conçu en trois temps :

1. Rencontre débat sur les différents aspects de la problématique et des pistes de solutions. Cette rencontre a eu lieu le **15 janvier 2024** au COOP en présence de 60 participant.es
2. Matinée de travail le **22 mars 2024** entre acteur.rices associatif.ves pour débattre sur base de textes de propositions et avancer vers des recommandations
3. Rencontre des Assises : le **18 avril 2024** une demi-journée de dialogue avec les acteur.rices politiques sur base des conclusions du travail entre acteur.rices associatif.ves.

Les conclusions de la deuxième journée seront envoyées aux intervenant.es politiques avant la rencontre des Assises. Un travail de synthèse sera réalisé en séance et une demande de positionnement des acteur.rices politiques présent.es sur les propositions.

5. NOS RENDEZ-VOUS

1. **22 mars 2024 de 09h00 à 12h30** au COOP à Anderlecht
2. **18 avril 2024 de 09h00 à 13h00** lieu à définir (un formulaire d'inscription suivra)

6. POUR S'INSCRIRE :

La participation aux ateliers est **gratuite**. Les inscriptions sont limitées aux premier.ères inscrit.es. Il est donc nécessaire de s'inscrire rapidement via le lien suivant :

<https://fr.surveymonkey.com/r/P2VBBD2>

Votre inscription sera validée par l'envoi d'un courriel de confirmation et la réception d'une invitation.

L'accès aux ateliers sera essentiellement donné aux participant.es muni.es d'une invitation.

Dans un souci d'ouverture, nous limitons à deux le nombre de représentant.es d'une même association.

Toute information complémentaire sur cette initiative peut être obtenue auprès :

Syndicat des Locataires, **José GARCIA, Secrétaire général, 02/522 98 69**, du lundi au vendredi de 14H à 17H

Stics asbl, **Eric LUNA, Administrateur délégué, 02/414 23 04**, du lundi au vendredi de 14H à 17H.

**Lieu : COOP <https://coop.brussels/Quai Fernand Demets>
23, 1070 Anderlecht**

Au plaisir de vous rencontrer !



Avec le soutien du CPAS d'Anderlecht